

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

Viticulture n° 12 du 17 juin 2014



Stades



La vigne a pleinement bénéficié des conditions estivales qui perdurent depuis plusieurs jours. Les stades végétatifs avancent à grands pas. Dans les vignes les plus précoces, les baies présentent déjà une taille de pois. Le stade le plus fréquemment rencontré dans le vignoble bourguignon est baies de 2-4 mm. En secteurs tardifs, la floraison se termine.

Mildiou

➤ Situation au vignoble

En toutes situations, aucune évolution n'a été notée au cours des 7 derniers jours et le mildiou est extrêmement rare (Nièvre, Yonne, Saône et Loire) voire absent (Côte d'Or).

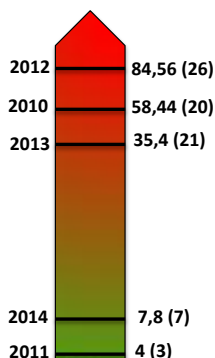
Là où des pluies se sont produites le 04 et/ou 10 juin, aucun symptôme n'a été observé à l'exception de quelques rares taches dans le chablisien (contas 4/06) et le coulangeois (symptômes récents issus des pluies du 10/06).

Les contaminations potentielles consécutives aux orages localisés du 12 juin arriveront en fin d'incubation dans les tout prochains jours.

➤ Analyse de risque

IGT MILVIT BEAUNE

Sources SRAL-FREDON



Stade baies
taille de pois

Le graphique ci-contre représente une comparaison inter-annuelle à stade équivalent de l'indice de gravité théorique (IGT) donné par le modèle MILVIT. Pour une année donnée, le premier chiffre correspond à la somme totale des intensités de contaminations, celui entre parenthèses au nombre total de contaminations depuis que la maturité des œufs d'hiver a été atteinte.

Le risque est partout faible à très faible. Alors que la floraison est terminée en tous secteurs et que la fermeture de la grappe approche en parcelles précoces, le vignoble est particulièrement sain.

Après 2 années particulièrement difficiles vis-à-vis du mildiou, 2014 présente une pression exceptionnellement basse très proche de 2011 et peut-être comparable à celle de 1976.

Pluies du 11 au 16 juin

Les orages localisés du 12 juin n'ont concerné que le Couchois, le Sud Côte d'Or et le Nord Côte de Nuits avec des cumuls compris entre 4 et 62 mm. Ailleurs, pas de pluie enregistrée sur la semaine écoulée.

Prévisions du 18 au 23 juin :

Des conditions anticycloniques régneront sur le vignoble bourguignon. Les températures devraient se situer dans les normales de saison avec des maximales de 26°C.

Source Météo France





Oïdium

231 observations ont été réalisées dans le réseau BSV. La proportion de parcelles indemnes a très peu évolué depuis la semaine dernière (92% contre 93%). 1 ou 2 taches ont toutefois été détectées dans quelques nouvelles parcelles traitées en Chardonnay et en Pinot Noir.

Les comptages cicadelle FD effectués la semaine dernière en Sud Saône et Loire et Sud Côte d'Or dans le cadre de la conditionnalité des traitements ont permis de faire un bon état des lieux de la situation oïdium sur feuilles (69 comptages en 71 et 380 comptages en 21). Les résultats confirment les observations du réseau BSV avec une très faible proportion de parcelles touchées (de l'ordre de 5%).

Au niveau des témoins non traités, la plupart d'entre eux ne présente à ce jour aucun symptôme. Seuls 4 TNT de Chardonnay déjà touchés depuis plusieurs semaines voient l'attaque progresser de façon significative sur feuilles et sur grappes.

Bien que la maladie soit à ce jour relativement discrète, les conditions météo (températures élevées) demeurent propices à l'oïdium et le modèle SOV détecte une activité régulière du champignon.

La période de nouaison constitue un moment de grande sensibilité de la vigne à l'oïdium.

Black-Rot

A de rares exceptions, aucune évolution n'est notée dans le vignoble et les symptômes de black-rot sur feuilles sont extrêmement rares y compris en situations habituellement concernées. Signalons toutefois une apparition très ponctuelle de la maladie dans quelques TNT de l'Yonne et 1 TNT de Côte d'Or.

Dans les parcelles exposées à cette maladie les années dernières, les grappes sont actuellement dans leur période de grande sensibilité.

Botrytis

Le stade chute des capuchons floraux à baies de 2-3 mm est atteint en secteurs tardifs.

L'effeuillage précoce à nouaison constitue une mesure prophylactique qui a démontré tout son intérêt dans la prévention des attaques de botrytis.

Vers de Grappe

Le vol de 2^{ème} génération a débuté en fin de semaine dernière ou durant le week-end dans les secteurs précoces de Saône et Loire et de Côte d'Or. Les comptages de pontes devraient débuter dans ces secteurs d'ici la fin de la semaine.





Cicadelle de la Flavescence Dorée

Zones 2-1 où le second traitement est conditionné aux résultats des comptages larvaires

- **En viticulture biologique** : rappel du message de la DRAAF diffusé le 12 juin 2014

Décision relative au second traitement insecticide contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée dans les zones 2-1 en viticulture biologique.

Sur toutes les communes où des demandes de dérogation ont été formulées, les observations larvaires effectuées dans le cadre de la stratégie 2-1, réalisés les 11 et 12 juin 2014 par les techniciens de la FREDON, du SEDARB et des chambres d'agriculture de Côte d'Or et Saône-et-Loire révèlent des dépassements du seuil de traitement (≥ 5 larves pour 100 feuilles).

Le second traitement insecticide est obligatoire avec Pyrevert® sur toutes les parcelles conduites en AB des communes figurant dans le tableau ci-après. L'application interviendra dès que possible et au plus tard le 18 juin 2014.

Communes de Côte d'Or		Communes de Saône-et-Loire
AUXEY-DURESSSES	MONTHELIE	FUISSE (Nord-Ouest)
BLIGNY-LES-BEAUNE	POMMARD	SOLUTRE-POUILLY
CHASSAGNE-MONTRACHET	PULIGNY-MONTRACHET	VERGISSON
CORCELLES-LES-ARTS	SAINT-AUBIN	
CORPEAU	SANTENAY	
EBATY	VOLNAY	
MEURSAULT		

- **En viticulture conventionnelle** : rappel du message de la DRAAF diffusé le 13 juin 2014

Décision relative au second traitement insecticide contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée dans les zones 2-1 en viticulture conventionnelle.

➤ Sur toutes les communes situées en zones 2-1, les observations larvaires ont été réalisées les 12 et 13 juin 2014 par les techniciens de la FREDON, du SRAI, du SEDARB et des chambres d'agriculture de Côte-d'Or et Saône-et-Loire. Les résultats révèlent des dépassements du seuil de traitement (≥ 5 larves pour 100 feuilles) sur les communes listées dans le tableau ci-après.

Communes de Côte d'Or		Communes de Saône-et-Loire
MEURSAULT	PULIGNY-MONTRACHET	SOLUTRE-POUILLY
POMMARD	VOLNAY	VERGISSON

Le second traitement avec un insecticide autorisé pour cet usage est obligatoire sur toutes les parcelles conduites en viticulture conventionnelle de ces communes. L'application interviendra dès que possible et au plus tard le 19 juin 2014.

➤ Sur les autres communes des zones 2-1 (AUXEY-DURESSSES, BLIGNY-LES-BEAUNE, CHASSAGNE-MONTRACHET, CORCELLES-LES-ARTS, CORPEAU, EBATY, MONTHELIE, SAINT-AUBIN et SANTENAY pour la Côte d'or et FUISSE (Nord-Ouest) pour la Saône-et-Loire), le seuil de traitement n'a été dépassé sur aucune des parcelles observées. Sur toutes les parcelles conduites en viticulture conventionnelle de ces communes, la réalisation d'un second traitement n'est pas obligatoire.



Cicadelle de la Flavescence Dorée

Zones 3-1 en Saône-et-Loire (65 communes - secteur de Mercurey et du Nord Mâconnais)

Se reporter à la carte de zonage

(http://draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/zonage_traitement_bourgogne_2014_cle0e16d7.pdf)

- Pour les parcelles conduites en AB, les observations par comptages larvaires qui permettront de décider de la nécessité ou non d'une troisième application seront effectuées le 18 juin 2014 par les techniciens de la FREDON, du SEDARB et de la Chambre d'Agriculture 71.
Par commune, la décision de la DRAAF-SRAL relative à ce traitement conditionné sera diffusée le 19 juin après-midi sur le site de la DRAAF (<http://draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree>). Cette information sera immédiatement relayée sur le site <http://www.stop-flavescence-bourgogne.fr> géré par le BIVB, et ceux de la CAVB et du SEDARB.
- Pour les parcelles conduites en viticulture conventionnelle, la décision de réaliser ou non la troisième application sera fondée sur les résultats du piégeage des adultes qui interviendra plus tard en campagne. (courant juillet).

En pépinières

La lutte a débuté et la couverture insecticide sera maintenue jusqu'à la disparition complète des adultes.

Prochain BSV : mardi 24 juin

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne (CRAB) et rédigé par le représentant de la CRAB en collaboration avec les membres de la cellule analyse de risque : SRAL, FREDON Bourgogne et GIE BFC-Agro à partir des observations réalisées par : CA21 - CA71 - CA89 - ESPACE VIGNE - FREDON Bourgogne - 110 VIGNE - BOURGOGNE DU SUD - BOURGOGNE VITI SERVICE - CAVE DES HAUTES COTES - COOPERATIVE AGRICOLE BRESSE MACONNAIS - COOPERATIVE AGRICOLE MACONNAIS BEAUJOLAIS - ECOVIGNE - GROUPEMENT VIGNERONS DES TERRES SECRETES - LA CHABLISIENNE - OENOPHYT - SEDARB - SICAVAC - SOUFFLET VIGNE - VITAGRI.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAB dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Avec la participation financière de :



ONEMA
Office national de l'eau
et des milieux aquatiques